

Avis relatif à deux propositions de modifications de la liste des actes et prestations pris en charge ou remboursés par l'assurance maladie, relatives à la scanographie

Délibération n° BUR. – 11 – 12 mars 2012 – Avis relatif à deux propositions de modifications de la liste des actes et prestations pris en charge ou remboursés par l'assurance maladie, relatives à la scanographie.

Par lettre en date du 16 janvier 2012, notifiée le 18 janvier 2012, la Direction générale de l'UNCAM a saisi l'UNOCAM pour avis, en application de l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, de deux propositions de modifications de la liste des actes et prestations pris en charge ou remboursés par l'assurance maladie, relatives à la scanographie.

L'UNCAM souhaite inscrire deux actes de radiologie à la classification commune des actes médicaux : d'une part, la scanographie de trois territoires anatomiques ou plus (tête, cou, thorax, abdomen, pelvis ou membres), sans injonction de produit de contraste ; d'autre part, la scanographie de trois territoires anatomiques ou plus, avec injonction de produit de contraste.

Cette proposition se réfère aux engagements pris dans la convention médicale signée cet été, à la demande des professionnels de la radiologie, pour faciliter le diagnostic dans certains cas de cancers.

L'UNOCAM est favorable à ces deux propositions de modifications de la nomenclature.

Délibération adoptée à l'unanimité